



# FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

---

## Déclaration liminaire du CSFPH du 3 novembre 2020

La CGT s'interroge encore une fois face à ce nouveau décret sur la gestion du COVID 19.

En effet, depuis le début de la crise nous n'avons eu aucune réponse à notre demande de bilan d'étape sur la crise sanitaire, comme cela s'est fait au sein des autres conseils supérieurs des autres versants. Nous exigeons la tenue de réunions hebdomadaires sur la Gestion de la crise avec les organisations syndicales représentatives de la FPH en présence du ministre et/ou d'un.e de ses représentant.e.s, comme cela se fait dans les autres ministères.

La CGT en tant qu'organisation représentative reconnue exige du ministère et de la DGOS, le contenu intégral des réunions qui se sont tenues et celles qui se tiendront dans les prochaines semaines, cela en toute transparence, et un agenda social qui tienne compte de nos demandes.

Le manque de dialogue social avec notre ministère, les tutelles en territoires et dans les établissements ne peut plus perdurer : c'est une entrave et une atteinte à la liberté syndicale.

Nous rééditons nos demandes de réunir les CHSCT dans les établissements pour informer, consulter et travailler avec les organisations syndicales représentatives à l'élaboration des dispositions et mesures à prendre pour la gestion de la crise.

Il en va de même pour les directives et les tentatives de mise en place d'autres modèles et de changements en matière d'organisations et de temps de travail dans les établissements pour les salarié.e.s sans passer par la négociation collective, l'avis des instances et des représentant.e.s des personnels.

L'application de l'accord « Rémunérations et Carrières » n'est pas effective quant aux augmentations salariales promises puisque la plupart des personnels n'ont pas obtenu une augmentation sur leur fiche de salaire de septembre. En revanche, concernant les attaques faites sur les conditions et la santé au travail des salarié.e.s ainsi que leurs droits en matière d'organisation et de temps de travail, nous ne pouvons que constater qu'elles font légion dans les établissements comme : le passage des journées en 10 h à des journées en 12h, la semaine de 40 heures voire 48 heures, des salarié.e.s testé.e.s positifs en position d'activité, pareil pour les cas contact, voire des pressions pour que les salarié.e.s reviennent au plus vite dans les services sans respecter les 7 jours de délai minimum appliqués au reste de la population, etc. Sur ces derniers points, cela est inacceptable et dangereux pour la santé des personnels et totalement irresponsable en matière de prévention pour éviter la propagation du virus et la contamination des personnes. Le ministère doit arrêter ces dérives et faire parvenir une instruction claire dans les établissements allant dans ce sens.

**Fédération de la santé et de l'Action Sociale**

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 51

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)



# FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

---

Le texte présenté à ce CSFPH, comme le rachat de 10 jours de congés annuels, est une illustration supplémentaire des attaques et reculs en matière de droits acquis. Encore une fois, on demande aux professionnel.le.s de travailler toujours plus parce qu'elles.ils sont de moins en moins nombreux.ses sur le terrain.

Pour rappel, nos revendications :

- la suppression du jour de carence,
- la reconnaissance du Covid 19 en maladie imputable au service sans condition de gravité,
- l'ouverture de place et l'accès facilité aux écoles et formations de nos métiers médicaux et paramédicaux avec des enveloppes financières dédiées à cet effet,
- la rémunération des stagiaires et des étudiant.e.s pour les fidéliser dans les établissements,
- la création de postes supplémentaires : 400 000,
- l'arrêt des fermetures de lits , services et établissements,
- la reprise totale de la dette des établissements,
- la suppression de l'impôt injuste qu'est la taxe sur les salaires,
- l'extension immédiate des augmentations salariales au secteur médico-social et social, les « oubliés du Ségur de la Santé »,
- la revisite des grilles de salaire de tous les personnels pour des augmentations qui correspondent réellement à leur niveau de qualification, au salaire moyen des autres pays de l'OCDE
- supprimer l'inégalité de traitement de nos métiers à prédominance féminine qui sont moins rémunérés dans notre pays que les autres secteurs à prédominance masculine pour rendre nos métiers enfin attractifs, etc.

**Vous l'aurez compris, la CGT attend dans ce contexte que les amendements qu'elle a déposés soient pris en compte et que le gouvernement et la DGOS répondent à la demande de CSFPH que nous avons posée sur le sujet spécifique COVID.**

Nous ne pouvons pas imaginer discuter aujourd'hui sur le sujet à l'ODJ sans aborder les problèmes de fond qui restent sans réponse de votre part malgré nos multiples sollicitations.

\*\*\*

**Fédération de la santé et de l'Action Sociale**

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 51

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)